



Calcul du Délai de prévenance

Par karimquatre

Bonjour,

Je viens d'envoyer ma lettre de rupture de période d'essai a mon employeur.

Je sais aussi que mon délai de prévenance est de 48h. Supposons que la poste présente mon recommandé avec accusé de réception Mercredi, mon délai de prévenance sera Mercredi et Jeudi ou bien Jeudi et Vendredi ?

Cordialement.

Je vous remercie